



D.2025.02.05.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 5 Février 2025

6- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

6.2 - Contribution Supplémentaire versée par Toulouse Métropole à Tisséo Collectivités pour l'année 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Jop)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des dépenses du réseau, conséquence naturelle de la mise en service d'équipements de transport (métro, tramway, Téléo, Linéo) et plus généralement de l'augmentation de l'offre du réseau conjuguée au poids grandissant de la charge de la dette, conduit à un déséquilibre de la section de fonctionnement du budget de Tisséo Collectivités.

Les recettes courantes (versement mobilité, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres) ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

Toulouse Métropole, qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement de la Mobilité, a décidé de renforcer sa participation financière à Tisséo Collectivités.

En améliorant la capacité d'autofinancement de Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole entend donner à Tisséo Collectivités les moyens de maintenir son équilibre budgétaire.

Pour l'année 2025, en plus de la contribution statutaire de 58 681 030,00 €, il est donc inscrit une contribution supplémentaire de 75 789 211,00 €.

Il est prévu, dans un premier temps, d'émettre un titre de recettes d'un montant de 70 789 211,00 €, correspondant à celui acté dans la délibération n°DE-24-0925 de Toulouse Métropole du 12 décembre 2024.

Par ailleurs, Toulouse Métropole envisage d'augmenter sa contribution supplémentaire votée en décembre pour un montant de 5 000 000 €, par une délibération proposée lors d'un prochain conseil métropolitain.

En outre, pour couvrir le coût au titre de la compétence vélo libre-service, il est également inscrit une contribution VLS pour un montant estimé à 893 881 €, qui sera également réajusté en cours d'année au regard des réalisations en dépenses et en recettes. Ce montant prévisionnel de 893 881 €, se décompose comme suit :

- En dépenses pour un montant de 8,014 M€ dont :
 - o 7,208 M€ de dépenses liées au coût par station (un coût actualisé à 18 020,00 € par station en € septembre 2024 pour les 400 stations toulousaines).
 - o Le reversement de l'intéressement à hauteur de 25% des recettes estimé à 0,806 M€ (actualisation du calcul sur la période septembre 2024 à août 2025 correspondant à la première année du marché).
- En recettes pour un montant estimé à 3,224 M€ sur cette même période.

Sont également déduites de la contribution 2025 l'avance déjà payée en 2024 pour 3,327 M€, ainsi que la récupération d'un tiers du coût évité d'investissement pour 0,569 M€.

Au total, Toulouse Métropole versera en 2025 une contribution maximale de 135 364 122 € au profit de Tisséo-Collectivités.

En 2023 et 2024, le montant total de contribution de Toulouse Métropole était respectivement de 108,389 M€ et de 116,499 M€.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le montant de la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole pour l'exercice 2025 d'un montant maximal de 75 789 211,00 €.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole au montant maximal de 75 789 211,00 € (hors VLS) pour l'exercice budgétaire 2025.

ARTICLE 2 : PRECISE les modalités d'encaissement de la contribution complémentaire de Toulouse Métropole :

- émission de titres de recettes d'un montant total de 70 789 211,00 €, correspondant à celui acté dans la délibération n°DE-24-0925 de Toulouse Métropole du 12 décembre 2024,
- en fonction des prévisions de clôture de l'exercice 2025, émission d'un titre complémentaire permettant de porter la contribution complémentaire de Toulouse Métropole à 75 789 211,00 € (hors VLS).

ARTICLE 3 : DIT que le montant de 75 789 211,00 € (hors VLS) sera inscrit en recettes au budget primitif 2025 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES